



Code de conduite des fournisseurs de Keurig Dr Pepper

OBJECTIF

Keurig Dr Pepper (« KDP » ou la « Société ») s'engage à respecter des normes élevées de responsabilité sociale et environnementale et de conduite éthique. KDP a créé ce Code afin qu'il serve d'extension à notre propre Code de conduite d'entreprise pour former la pierre angulaire de notre engagement relativement à l'approvisionnement responsable de nos produits. Il reflète également la Déclaration de position sur les droits de la personne, la Déclaration relative à l'esclavage moderne, la Politique sur le respect et la prévention du harcèlement en milieu de travail, ainsi que d'autres politiques applicables de KDP, et s'aligne sur ces dernières. Ce Code définit les normes universelles auxquelles nous exigeons que nos fournisseurs adhèrent lorsqu'ils font affaire avec KDP. Les exigences énoncées dans le Code sont basées sur des normes internationalement reconnues, y compris les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de l'ONU, la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Principes du Pacte mondial de l'ONU et la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

PORTÉE

Le terme « Fournisseur » (ou « Fournisseurs ») désigne toute personne ou entité qui est la source de biens ou de services pour la Société, jusqu'au niveau de production primaire. Le Code s'applique à tous les travailleurs et employés de ces fournisseurs (ce qui comprend les travailleurs permanents, temporaires, contractuels et migrants), quel que soit l'employeur d'origine. Cela comprend tous les travailleurs qui effectuent des travaux au sein des installations d'un fournisseur, comme une agence de placement ou un fournisseur de services. Il s'applique également à tous les sous-traitants et les organismes de placement tiers. Nous attendons de nos Fournisseurs directs qu'ils appuient notre engagement à l'égard de la conformité au présent Code par l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique équivalente et d'un processus de diligence raisonnable et de surveillance basé sur les risques relativement à leurs propres chaînes d'approvisionnement.

Ce document doit être lu conjointement avec nos **Normes spécifiques aux produits**, qui présentent les normes de vérification pour les chaînes d'approvisionnement spécifiques. Lorsque des Normes spécifiques aux produits sont mises en place, ces normes prévalent sur le présent Code pour les niveaux de chaîne d'approvisionnement applicables. En l'absence d'un document présentant les Normes spécifiques aux produits pour le type et le niveau de chaîne d'approvisionnement spécifiques d'un Fournisseur, ce Code prévaut.

KDP se réserve le droit de demander régulièrement aux Fournisseurs de confirmer leur conformité au présent Code.



Code de conduite des fournisseurs de Keurig Dr Pepper

1. ÉTHIQUE DES AFFAIRES

- a. **Conformité à la loi** : Les activités des Fournisseurs doivent être conformes aux lois et réglementations en vigueur dans les juridictions et les pays dans lesquels ils mènent leurs activités. Ils doivent également se conformer à toutes les autres lois et réglementations internationales applicables, y compris celles relatives au commerce international, aux sanctions, aux contrôles d'exportation, aux lois antitrust ou à la concurrence, et à la protection des données et de la vie privée. Lorsque la législation locale et le présent Code traitent du même sujet, le fournisseur doit répondre à l'exigence qui offre une meilleure protection.
- b. **Pots-de-vin et corruption** : Toutes les formes de pots-de-vin, de ristournes, de corruption, d'extorsion, de détournement de fonds et de pratiques contraires à l'éthique sont interdites, et les Fournisseurs doivent avoir une politique de tolérance zéro et interdire ce type de comportement. Les Fournisseurs ne doivent prendre aucune mesure qui enfreindrait ou qui amènerait KDP à enfreindre toute loi ou réglementation anticorruption applicable, ce qui comprend la loi sur les pratiques de corruption internationale des États-Unis (FCPA).
- c. **Cadeaux et hospitalité** : Tout divertissement ou toute hospitalité dans le cadre d'affaires avec le personnel de KDP, avec les vérificateurs, avec des fonctionnaires ou avec tout autre tiers doit être habituelle et raisonnable dans les circonstances de la relation et ne doit pas influencer de quelque manière que ce soit des décisions commerciales avec KDP ou d'autres tiers.
- d. **Conflits d'intérêts** : Les Fournisseurs déclareront tout conflit d'intérêts dans le cadre de toute transaction commerciale avec KDP et chercheront activement à éviter de tels conflits.
- e. **Sous-traitance** : KDP n'autorise pas la sous-traitance ou la conclusion d'un accord avec KDP ou d'un service pour KDP, sans le consentement écrit préalable de KDP.
- f. **Protection de la vie privée et des données** : Les Fournisseurs doivent mettre en œuvre et maintenir des mesures de sécurité techniques et organisationnelles, des procédures et des pratiques raisonnables et adaptées à la nature des renseignements personnels qu'ils manipulent pour le compte de KDP, et protéger ces renseignements personnels contre l'accès, la destruction, l'utilisation, la modification ou la divulgation non autorisés. Ces mesures de sécurité doivent respecter ou dépasser les normes applicables de l'industrie ainsi que toutes les obligations énoncées dans la loi applicable.
- g. **Propriété intellectuelle** : Les renseignements confidentiels et la propriété intellectuelle de KDP doivent être protégés et ne doivent pas être communiqués à un tiers, à moins d'une autorisation expresse de KDP. Les Fournisseurs ne doivent pas divulguer à KDP des renseignements qui ne relèvent pas du domaine public. Tout transfert autorisé de renseignements confidentiels doit être effectué de manière à protéger les droits de propriété intellectuelle.
- h. **Traçabilité et divulgation relative aux matériaux et aux installations** : Les Fournisseurs doivent être en mesure de divulguer le pays d'origine des matériaux primaires pour toutes les livraisons effectuées. KDP se réserve le droit de demander aux fournisseurs un plan complet de la chaîne d'approvisionnement afin de faciliter l'évaluation des risques et de déterminer la conformité au



Code de conduite des fournisseurs de Keurig Dr Pepper

sein de la chaîne d'approvisionnement en amont, ce qui comprend la divulgation de toutes les fermes et installations connues et utilisées pour fabriquer des produits ou offrir des services pour KDP. À la demande de KDP, les fournisseurs doivent présenter à KDP les rapports sur la présence de substances dans tout matériel fourni à KDP, ou sur l'origine de ce matériel, qui peuvent être limitées ou dont la divulgation est exigée par des organismes gouvernementaux, des clients ou des entreprises de recyclage. Les Fournisseurs doivent fournir des déclarations selon lesquelles tous les matériaux utilisés dans la fabrication des produits sont conformes à la Politique de gestion des produits chimiques de KDP et à toutes les exigences réglementaires applicables.

- i. **Droits des animaux** : Les Fournisseurs doivent s'efforcer d'éviter entièrement les tests sur les animaux. Lorsque cela ne peut pas être évité, les fournisseurs doivent disposer d'une politique et d'une procédure de test sur les animaux responsables.

2. MAIN-D'ŒUVRE ET DROITS HUMAINS

- a. **Emploi librement choisi** : Toutes les formes de main-d'œuvre involontaire, ce qui comprend la main-d'œuvre forcée, contrainte, de servitude (y compris la servitude pour dettes), la prison involontaire ou à des fins d'exploitation, l'esclavage, la traite des personnes, le travail sous contrainte ou d'autres formes de travail forcé sont interdites à tous les niveaux de nos chaînes d'approvisionnement.
 - Tous les travaux doivent être effectués sur une base volontaire et les travailleurs seront libres de démissionner « à leur guise ».
 - La liberté de mouvement des travailleurs doit être illimitée pendant le recrutement, le transport, sur le lieu de travail ou dans les logements fournis par la société ou par l'agent.
 - Les contrats de travail doivent respecter la législation locale, informer les travailleurs de leurs droits légaux et des principales modalités et conditions d'emploi dans une langue comprise par le travailleur, et être conclus avant le début du travail. Si les contrats de travail ne sont pas légalement requis, les travailleurs doivent au moins être informés des conditions d'emploi, dans une langue qu'ils comprennent, avant de commencer à travailler.
 - Les employeurs et agents ne peuvent pas détenir, détruire ou refuser autrement l'accès par les employés à leurs documents d'identité, d'immigration, de voyage ou personnels. Si de telles mesures sont nécessaires pour traiter les documents d'emploi, les employeurs doivent en atténuer l'impact sur les travailleurs par une communication proactive, par exemple en expliquant aux travailleurs pourquoi leurs documents d'identité ont été retenus, en indiquant la loi spécifique qui l'exige et en précisant que si un travailleur a besoin de ses documents pour une question spécifique, les documents peuvent lui être remis pour une durée limitée.



Code de conduite des fournisseurs de Keurig Dr Pepper

- Les Fournisseurs doivent payer tous les frais et coûts connexes liés au recrutement des travailleurs et veiller à ce que les candidats ou les travailleurs sélectionnés ne paient pas de frais, de dépenses ou d'acomptes en rapport avec leur candidature ou leur emploi.
- b. Travail des enfants et jeunes travailleurs :** Le travail des enfants est interdit.
- Conformément aux conventions 138 et 182 de l'OIT, l'âge minimum d'admission à l'emploi ne doit pas être inférieur à 15 ans, ou à 14 ans dans certaines économies en développement, pour autant que cet âge corresponde à la fin de l'enseignement obligatoire dans le pays concerné.
 - Tout emploi de jeunes travailleurs, définis comme des travailleurs de moins de 18 ans, y compris les apprentis ou les étudiants d'écoles de formation professionnelle, doit se conformer aux lois et réglementations sur l'âge minimum de travail et l'âge obligatoire de scolarisation. Les travailleurs de moins de 18 ans ne doivent pas être impliqués dans les pires formes de travail des enfants, y compris le travail involontaire (tel que défini ci-dessus), l'exploitation sexuelle, ou le travail susceptible d'avoir des effets négatifs sur leur santé mentale ou physique, leur sécurité et leur développement moral.
 - Les enfants n'ayant pas atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi (14 ou 15 ans) ne peuvent aider leur famille dans son entreprise que s'ils effectuent des travaux légers répondant aux normes susmentionnées, qui n'interfèrent pas avec leur scolarité et qui la complètent.
 - Les Fournisseurs doivent prendre les mesures préventives nécessaires pour s'assurer qu'ils n'emploient pas de personnes n'ayant pas atteint l'âge minimum légal d'admission à l'emploi. Les mesures préventives comprennent, entre autres, des systèmes de vérification de l'âge, la formation des gestionnaires et la communication avec les fournisseurs sur les questions liées au travail des enfants.
- c. Liberté d'association et négociation collective :** Les Fournisseurs doivent respecter les droits légaux des travailleurs à la liberté d'association et à la négociation collective.
- La liberté d'association couvre les efforts déployés par les travailleurs pour former librement des syndicats ou d'autres organisations de travailleurs, y adhérer ou s'en abstenir, et pour élire les délégués syndicaux sans ingérence de la part de l'employeur.
 - Lorsque les employés sont représentés par des syndicats ou des comités d'entreprise, les Fournisseurs coopèrent et négocient de bonne foi avec les organismes que les employés choisissent collectivement pour les représenter.
 - Les Fournisseurs ne doivent pas exercer de représailles en réponse à l'exercice de ces droits.

Code de conduite des fournisseurs de Keurig Dr Pepper

- d. Statut d'employé régulier :** Le travail effectué doit être basé sur une relation d'emploi reconnue. Les obligations envers les employés en vertu des lois et réglementations en matière de travail et de sécurité sociale découlant d'une relation d'emploi régulière ne doivent pas être évitées, comme par le biais d'une sous-traitance, d'une utilisation exploitable des contrats d'emploi à durée déterminée ou de programmes d'apprentissage sans intention réelle de transmettre des compétences ou de fournir un emploi régulier.
- e. Salaires et avantages :** Les Fournisseurs doivent s'assurer que les travailleurs reçoivent des salaires et des avantages qui répondent, au minimum, aux normes juridiques nationales ou aux conventions collectives, selon celles qui sont les plus élevées.
- Les Fournisseurs sont encouragés à aller au-delà des normes minimales légales et à veiller à ce que les salaires permettent de répondre aux besoins de base et de fournir des revenus discrétionnaires.
 - Tous les salaires doivent être payés de manière régulière et en temps opportun, avec une fréquence n'excédant pas un mois.
 - Les retenues de salaire et les déductions disciplinaires sont interdites.
 - Les femmes et les hommes doivent être rémunérés de façon égale pour un travail de valeur égale.
 - Toutes les heures supplémentaires doivent être payées au taux d'heures supplémentaires prescrit par la loi ou, à défaut, sous forme de salaire à primes, y compris lorsque les travailleurs sont payés à la pièce.
 - Les retenues salariales pour des motifs disciplinaires sont interdites.
 - Pour chaque période de paie, les travailleurs doivent recevoir une déclaration de salaire compréhensible et opportune contenant des informations détaillées sur les spécificités de leur salaire, y compris des informations suffisantes pour vérifier l'exactitude de la rémunération pour le travail effectué.
 - Le Fournisseur doit offrir d'autres avantages, y compris des congés de maladie et de maternité, qui respectent ou dépassent les lois et normes locales.
- f. Heures de travail :** Les heures de travail normales et supplémentaires doivent être conformes à la loi, ne pas être excessives et ne pas avoir d'incidence négative sur la santé et la sécurité des travailleurs.
- Les heures de travail normales et supplémentaires combinées des employés ne doivent pas dépasser les limites légales ou 60 heures par semaine, le moindre des deux nombres d'heures prévalant.
 - Les travailleurs ont droit à un jour de repos tous les sept jours.

Code de conduite des fournisseurs de Keurig Dr Pepper

- Ces exigences peuvent être modifiées en cas de conventions collectives légalement contraignantes, ou en raison de circonstances inhabituelles ou urgentes, telles qu'un travail de nature continue.
 - Toute obligation d'effectuer des heures supplémentaires doit être communiquée au travailleur avant l'embauche et avant le début du quart de travail supplémentaire. Les travailleurs doivent également avoir accès à une dérogation à l'obligation en cas d'urgence ou de situation inhabituelle.
- g. Traitement humain :** Tous les travailleurs doivent être traités avec respect et dignité. Les maltraitements et traitements inhumains sont interdits, y compris le harcèlement ou les abus physiques ou sexuels, les châtimements corporels, la coercition mentale ou physique, ou les abus verbaux des travailleurs, ou la menace d'un tel traitement.
- h. Discrimination :** Les Fournisseurs doivent s'engager à offrir un milieu de travail exempt de discrimination.
- Toutes les décisions en matière d'emploi (ce qui comprend le recrutement, l'embauche, la cessation d'emploi, la rémunération, la promotion et les mesures disciplinaires) doivent être fondées exclusivement sur les qualifications, les compétences, le rendement, l'expérience et la volonté d'effectuer le travail. Aucune discrimination ne doit être exercée sur le lieu de travail, à l'embauche et dans les pratiques d'emploi régulières, y compris en matière de salaire, d'avantages sociaux, de formation, d'avancement professionnel, de discipline, de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou autre, sur la base *du genre, de la race, de la couleur, de l'origine nationale ou ethnique, de l'ascendance, de la religion, de l'âge, de la situation matrimoniale ou de l'union civile, de l'identité ou de l'expression de genre, du statut de transgenre, d'un handicap physique ou mental, du lieu de naissance, d'une grossesse, du statut d'ancien combattant, de l'orientation sexuelle, de l'information génétique ou de tout autre statut protégé par la loi.*
 - Sauf si les lois ou réglementations en vigueur l'exigent ou si elles sont prudentes pour la sécurité sur le lieu de travail, le fournisseur ne doit pas exiger qu'un test médical ou de grossesse soit effectué ni faire de discrimination inappropriée en fonction des résultats du test.
- i. Respect des droits à la terre des communautés :** Les Fournisseurs doivent respecter les droits et titres à la propriété et à la terre des individus, des peuples autochtones et des communautés locales. Les négociations concernant les biens et les terres doivent respecter les principes du consentement gratuit, préalable et éclairé, ainsi que la transparence et la divulgation des contrats.



Code de conduite des fournisseurs de Keurig Dr Pepper

3. SANTÉ ET SÉCURITÉ

- a. **Conditions de travail** : Les Fournisseurs doivent offrir un environnement de travail sûr et hygiénique, selon l'industrie, l'emplacement géographique et la main-d'œuvre.
- Des mesures réalisables et efficaces doivent être prises pour prévenir les accidents et les atteintes à la santé découlant de, associés à, ou survenant dans le cadre du travail, en minimisant, dans la mesure du possible, les causes des risques inhérents à l'environnement de travail. Ces mesures consistent notamment à assurer la sécurité des bâtiments et la protection contre les incendies, et la sécurité des machines, des équipements et des produits chimiques, conformément à toutes les lois et réglementations applicables.
 - Les travailleurs doivent recevoir une formation en matière de santé et de sécurité appropriée, y compris une formation relative aux expositions susceptibles de mettre en danger la santé reproductive des hommes et des femmes ainsi que la grossesse ou l'allaitement.
 - Au besoin, un équipement de protection individuelle approprié et bien entretenu ainsi que du matériel pédagogique sur les risques associés à ces dangers doivent être fournis gratuitement aux travailleurs.
 - Les Fournisseurs doivent respecter le droit des travailleurs de refuser d'effectuer un travail dangereux et de signaler des conditions de travail malsaines.
- b. **Préparation aux urgences** : Les situations et événements d'urgence potentiels (tels que les incendies, les tremblements de terre et les expositions aux produits chimiques) doivent être déterminés et évalués, et leur impact doit être réduit grâce à la mise en place de plans d'urgence et de procédures d'intervention. Dans les bâtiments, les sorties d'urgence doivent être déverrouillées et débloquées en tout temps.
- c. **Services de base** : Les travailleurs doivent avoir accès à de l'eau potable et à des toilettes propres en tout temps sur le lieu de travail et dans tous les logements fournis par l'entreprise ou par un tiers, ainsi que dans les zones de préparation des aliments, de stockage et de consommation sanitaires, et à un éclairage, une gestion de la température et une ventilation adéquats.
- d. **Hébergement** : Lorsqu'il est offert, l'hébergement doit être propre et sécuritaire, répondre aux besoins élémentaires des travailleurs et respecter les lois du pays. L'hébergement doit satisfaire ou dépasser les niveaux de base offerts dans la communauté locale. Les travailleurs doivent avoir la liberté d'entrer et de sortir à leur guise.



Code de conduite des fournisseurs de Keurig Dr Pepper

4. DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

- a. **Permis environnementaux** : Les Fournisseurs doivent obtenir, maintenir et tenir à jour tous les permis environnementaux requis (par exemple, la surveillance des rejets), les approbations et les enregistrements, et respecter leurs exigences en matière d'exploitation et de production de rapports.
- b. **Consommation de ressources, prévention de la pollution et minimisation des déchets** : Les affaires doivent être menées de manière proactive pour favoriser la durabilité. Les Fournisseurs doivent optimiser leur consommation de ressources naturelles, ce qui comprend l'énergie et l'eau.
- c. **Gestion des impacts environnementaux** : KDP encourage ses Fournisseurs à identifier, fixer des objectifs et mettre en œuvre des plans d'action pour réduire les impacts environnementaux dans les domaines de l'eau, des eaux usées, de l'énergie, des émissions de gaz à effet de serre, des déchets et de l'emballage, le cas échéant.
- d. **Matières dangereuses et sécurité des produits** : Les Fournisseurs doivent identifier les matières, les substances et les produits chimiques dangereux et réduire leur utilisation. Les Fournisseurs veilleront également à ce qu'ils soient manipulés, entreposés et éliminés de manière sécuritaire. Tous les employés concernés doivent connaître et recevoir une formation adéquate sur les procédures de sécurité qui s'y rapportent.

5. POLITIQUES, PROCESSUS ET PROCÉDURES

Les Fournisseurs développeront et appliqueront les politiques et les procédures, et alloueront des ressources humaines et financières suffisantes, pour garantir la conformité avec tous les aspects du présent Code. Cela inclut la garantie d'une tenue et d'une conservation transparentes et précises des dossiers afin de démontrer la conformité avec les lois en vigueur et le présent Code. Les Fournisseurs doivent maintenir des systèmes de gestion pour les évaluations des risques, la formation, la mesure de la performance, l'obligation de rendre compte et la documentation.

- a. **Mécanismes de grief** : Les Fournisseurs doivent avoir mis en place des systèmes pour permettre un dépôt de griefs équitable, confidentiel et anonyme ainsi qu'un suivi sans crainte de représailles. Ce mécanisme de grief doit être transparent, compréhensible et accessible à tous les travailleurs, et doit inclure la protection des dénonciateurs pour les travailleurs. Les Fournisseurs sont également encouragés à solliciter activement l'avis des travailleurs.



Code de conduite des fournisseurs de Keurig Dr Pepper

- b. **Processus de vérification et d'action corrective** : KDP se réserve le droit de vérifier la conformité au Code par le biais d'évaluations internes ou tierces et d'exiger la mise en place d'actions correctives pour assurer la conformité au Code.
- c. **Qualité et sécurité** : Les Fournisseurs doivent appliquer des normes rigoureuses de sécurité et de qualité à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement, et respecter toutes les normes de qualité et de sécurité des produits, y compris les bonnes pratiques de fabrication, les lois et les réglementations. Les Fournisseurs doivent signaler immédiatement tout problème relatif à la sécurité ou aux produits.

6. AMÉLIORATION CONTINUE ET SIGNALEMENT DE PRÉOCCUPATIONS OU DE VIOLATIONS

KDP attend de ses fournisseurs qu'ils améliorent continuellement leurs performances conformément au présent Code. Nous nous attendons à ce que les fournisseurs signalent toutes préoccupations ou violations éthiques par un employé de KDP ou un agent agissant au nom du fournisseur ou de KDP.

Vous pouvez signaler une préoccupation ou une violation des manières suivantes :

- **En composant le** : 800 349-4248 (États-Unis et Canada) ou 001-888-243-8076 (Mexique).
- **En écrivant à** : À l'attention de : Chef des affaires juridiques | Keurig Dr Pepper | 6425 Hall of Fame Lane | Frisco, TX 75034.
- **En vous rendant sur le site Web** : <https://www.integrity-helpline.com/kdp.jsp>



Code de conduite des fournisseurs de Keurig Dr Pepper

NORMES SPÉCIFIQUES AUX PRODUITS – en vigueur à compter de juin 2023

En tant que société qui fournit une grande diversité de produits et de services, KDP a créé un Code de conduite des fournisseurs qui décrit les exigences universelles pour tous les types de chaînes d’approvisionnement et de fournisseurs.

Pour nos chaînes d’approvisionnement les plus importantes, nous indiquons également des programmes d’approvisionnement durable spécifiques aux produits, qui fournissent une norme vérifiable et le mécanisme requis pour contrôler la conformité (les « Normes spécifiques aux produits »). Ce document décrit ces programmes spécifiques aux produits.

Les programmes, ainsi que leurs normes connexes, sont régulièrement examinés par KDP et peuvent changer au fil du temps. Ainsi, le Code de conduite des fournisseurs et les documents concernant les Normes spécifiques aux produits doivent toujours être lus conjointement.

Vous trouverez ci-dessous les chaînes d’approvisionnement pour lesquelles nous avons actuellement des Normes spécifiques aux produits.

Type de chaîne d’approvisionnement	Programmes ou normes de vérification
Chaînes d’approvisionnement des appareils Une évaluation des risques associée aux fournisseurs sera effectuée et, au besoin, ils devront faire l’objet de vérifications. La portée comprend les cafetières, les pièces des cafetières, les accessoires des cafetières et l’emballage des appareils. Peu importe si une vérification est demandée, les fournisseurs doivent se conformer au programme mentionné.	Code de conduite de la Responsible Business Alliance (anciennement appelée l’EICC, pour Electronic Industry Citizenship Coalition) et les Directives relatives à l’interprétation du Code.
<i>Fournisseurs de produits ou de pièces d’appareils contenant des minéraux « 3TG » (étain, tantale, tungstène et or)</i>	Politique sur les minéraux de conflit de KDP
Café vert D’ici 2020, 100 % de nos achats de café vert seront conformes à un programme de développement durable approuvé.	Les programmes et normes énumérés ci-dessous sont approuvés : Fair Trade USA Fairtrade International Rainforest Alliance ofi AtSource Entry Verified 4C Mercon’s LIFT Louis Dreyfus Company’s Responsible Sourcing Program Advanced
<i>Fournisseurs de café vert brésilien</i>	Politique d’approvisionnement en café brésilien de KDP
Cacao	Les programmes et normes énumérés ci-dessous sont approuvés : Fair Trade USA Fairtrade International Rainforest Alliance



Code de conduite des fournisseurs de Keurig Dr Pepper

Si vous avez des questions sur ces normes, veuillez communiquer avec votre personne-ressource au sein de KDP.